



REPRENDRE LE BAIL après avoir donné le préavis

Par **DASIA**, le **23/06/2013** à **17:20**

Bonjour,

La maison a été loué au nom de mon compagnon mais nous avons fait les démarches ensemble et nous y vivions ensemble.

A certain moment il a donné le préavis.

Je voudrais reprendre le bail à mon nom car séparation. Mais il y a déjà quel'un qui a fait le dossier pour cette maison. Y a t-il une possibilité et une base légale selon laquelle je pourrais avoir la priorité pour ce bail? Je suis toujours dans les lieux.

J'adore cette maison, la propriétaire ne voit pas d'inconvenient mais l'affaire est entre les mains d'une agence immobilière qui me dit que la situation est irréversible.

S.O.S!!!!

Par **janus2fr**, le **24/06/2013** à **08:49**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas titulaire du bail et que le titulaire a donné congé, vous n'avez effectivement aucune possibilité d'imposer au bailleur un maintien dans les lieux.